



DÉCISION DU MAIRE

N° 05/07/2026-41-D22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Robert Marcelpoil
CS 70429
01504 AMBERIEU-EN-BUGEY CEDEX
Tel : 04 74 46 17 00
www.ville-amberieuenbugey.fr

Objet : Mise à jour des tarifs communaux.

LE MAIRE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil Municipal au Maire et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°2026.03.04 en date du 08 avril 2026 donnant délégations de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal.

CONSIDERANT que la Commune fixe les tarifs de l'ensemble de ses services publics en s'appuyant sur quelques principes fondamentaux et notamment, en respectant le principe d'égalité entre usagers du service public et en établissant des critères objectifs et rationnels correspondant au service rendu ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs afin de tenir compte des évolutions réglementaires, organisationnelles, des offres mises à la disposition des usagers. Il convient d'actualiser l'ensemble des tarifs applicables aux services et équipements municipaux.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs des services communaux sont modifiés à compter de la présente décision
Toute facturation postérieure à cette date sera établie selon les nouveaux tarifs en vigueur.

ARTICLE 2 : Les tarifs détaillés sont annexés à la présente décision

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision :

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain au titre du contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'Ambérieu en Bugey dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.
L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art L.411-7 CRPA).
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Ambérieu en Bugey,
Le 7 mai 2026



Le Maire
Daniel FABRE

BATIMENTS, SALLES DE REUNION ET EQUIPEMENTS

LES TARIFS S'ENTENDENT PAR VACATION :

MATIN	08h00 - 12h00
APRES MIDI	12h00 - 18h00
SOIREE	18h00 - 24h00

Pour des raisons de service, les salles de réunion municipales ne pourront pas être louées aux particuliers et organismes entre le 24 décembre et le 2 janvier ainsi qu'entre le 13 juillet et le 15 août de chaque année

Maison des Sociétés		Tarif
Bureaux (11, 12, 21, 22)	Organismes extérieurs (syndics y compris) associations extérieures ou à but lucratif, Sections et antennes départementales, nationales et extérieures - partis politiques et syndicats extérieurs	20,00 €
	Associations locales à but non lucratif Syndicats et unions fédérales des syndicats locaux Partis politiques locaux	Gratuit
Salle n° 5	Organismes extérieurs (syndics y compris) Associations extérieures ou à but lucratif	56,00 €
	Associations locales à but non lucratif Syndicats et unions fédérales des syndicats locaux Partis politiques locaux	Gratuit
Maison de Létrac		Tarif
Réservation du lundi au vendredi inclus	Particuliers ambarrois Organismes extérieurs (syndics y compris) Associations extérieures ou à but lucratif	56,00 €
	Associations locales à but non lucratif Syndicats et unions fédérales des syndicats locaux Partis politiques locaux	Gratuit
Réservation le samedi matin	Organismes extérieurs (syndics y compris) Associations extérieures ou à but lucratif Sections et antennes départementales, nationales et extérieures des partis politiques et syndicats	56,00 €
	Associations locales à but non lucratif	Gratuit
Réservation le samedi de 12h à 24h (forfait)	Particuliers ambarrois, organismes extérieurs (syndics y compris), associations extérieures ou à but lucratif	120,00 €
	Associations locales à but non lucratif	Gratuit

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260507-05072026_41_D22-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Réservation le dimanche de 8h à 18h (forfait)	Particuliers ambarrois, organismes extérieurs (syndics y compris), associations extérieures ou à but lucratif	120,00 €
	Associations locales à but non lucratif	Gratuit
Réservation samedi 12h jusqu'au dimanche 18h (forfait)	Particuliers ambarrois ou organismes extérieurs (syndics y compris), associations extérieures ou à but lucratif	200,00 €
	Associations locales à but non lucratif	Gratuit
MJC		Tarif
Salle de réunion du lundi au vendredi inclus	Organismes extérieurs (syndics y compris) Associations extérieures ou à but lucratif	56,00 €
	Associations locales à but non lucratif	Gratuit
Salle de rencontre (château des Echelles)		Tarif
Salle de réunion	Organismes extérieurs (syndics y compris) Associations extérieures ou à but lucratif Sections et antennes départementales, nationales et extérieures des partis politiques et syndicats	56,00 €
	Associations locales à but non lucratif	Gratuit
Location d'un vidéo projecteur dans le cadre d'une réservation d'une salle de réunion		Tarif
Journée du lundi au vendredi	Organismes extérieurs (syndics y compris) associations extérieures ou à but lucratif Sections et antennes départementales, nationales et extérieures des partis politiques et syndicats Syndicats et unions fédérales des syndicats locaux Partis politiques locaux	15,00 €
	Associations locales à but non lucratif	Gratuit
	Pénalité de retard en cas de non restitution à la date convenue : applicable à l'ensemble des utilisateurs	50,00€ par jour de retard
Semaine du lundi au vendredi	Organismes extérieurs (syndics y compris) associations extérieures ou à but lucratif Sections et antennes départementales, nationales et extérieures des partis politiques et syndicats Syndicats et unions fédérales des syndicats locaux Partis politiques locaux	50,00 €
	Associations locales à but non lucratif	Gratuit
	Pénalité de retard en cas de non restitution à la date convenue	50,00€ par jour de retard

Samedi / Dimanche	Organismes extérieurs (syndics y compris) associations extérieures ou à but lucratif Sections et antennes départementales, nationales et extérieures des partis politiques et syndicats Syndicats et unions fédérales des syndicats locaux Partis politiques locaux	50,00 €
	Associations locales à but non lucratif	Gratuit
	Pénalité de retard en cas de non restitution à la date convenue	50,00€ par jour de retard
Forfait ménage en cas de manquement pour toutes les salles de réunion		Tarif
Forfait Ménage en cas de manquement par les locataires		55,00 €
Mise à disposition dans le cadre de la campagne électorale municipale		Tarif
Maison des sociétés salle n°5 Maison des sociétés bureaux Létrac Ex Ecole des Allymes Salle de la rencontre Salle de restauration Jean-Jaurès Salle de restauration HAISSOR		Gratuit

SALLE DE SPECTACLE "L'ESPACE 1500"

Salles pour une vacation	Tarif 1 Associations d'Amბérieu en Bugey et institutions		Tarif 2 Associations extérieures, autres collectivités		Tarif 3 Locations commerciales et politiques	
MOZZANINO						
Salle + scène + loges + bar	367,50 €		525,00 €		735,00 €	
L'heure au-delà de la vacation (Toute heure commencée est due)	Journée 115,00 €	Après minuit 165,00€	Journée 165,00 €	Après minuit 230,00 €	Journée 220,00	Après minuit 330,00 €
Gradins (prix fixe)	210,00 €		315,00 €		420,00 €	
Cuisine du bas (prix fixe)	Gratuit		Gratuit		Gratuit	
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 2 techniciens)	800,00 €		1 200,00 €		1 400,00 €	
DUMESNIL - ULMANN - BIGOT						
Salle	63,00 €		94,50 €		126,00 €	
L'heure au-delà de la vacation (Toute heure commencée est due)	Journée 26,00 €	Après minuit 38,50€	Journée 38,50 €	Après minuit 49,00 €	Journée 49,00	Après minuit 61,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400,00 €		600,00 €		700,00 €	
BIGOT + CUISINE						
Salle + cuisine	94,50 €		136,50 €		189,00 €	
L'heure au-delà de la vacation (Toute heure commencée est due)	Journée 31,50 €	Après minuit 42,00 €	Journée 42,00 €	Après minuit 51,50 €	Journée 63,00	Après minuit 73,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400,00 €		600,00 €		700,00 €	
GALERIE MALRAUX (BAR)						
Salle	94,50 €		136,50 €		189,00 €	
L'heure au-delà de la vacation (Toute heure commencée est due)	Journée 31,50 €	Après minuit 42,00 €	Journée 42,00 €	Après minuit 51,50 €	Journée 63,00	Après minuit 73,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400,00 €		600,00 €		700,00 €	

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260507-05072026_41_D22-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Tarifications forfaitaires applicables à l'Espace 1500

Type	SALLE MOZZANINO	AUTRES SALLES	MANIFESTATIONS EXTERIEURS
Pénalité pour dépassement d'horaire imprévu le jour de la manifestation	Application du tarif après minuit en vigueur pour l'heure au-delà de la vacation	Application du tarif après minuit en vigueur pour l'heure au-delà de la vacation	
Ménage (tarif forfaitaire)	facturation selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation	facturation selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation	
Mise en place salle (installation et démontage parterre, chaises et tables) selon plan d'implantation de l'évènement	500,00 €	250,00 €	
Technicien supplémentaire son et lumière	50 € par heure et par technicien		
Heures supplémentaires forfait son et lumière par technicien et au-delà des 10 h de travail	90 € par heure et par technicien		
Service de représentation incendie + Agent de Sécurité (ADS)	facturation selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation		
Agent de Sécurité (ADS)			facturation selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation
Remplacement matériel cassé	Facturation selon tarif public du fournisseur		Facturation selon tarif public du fournisseur
Forfait pénalité annulation tardive	50% du montant de la location		
Immobilisation de salle	50% du prix de la vacation		

**TARIFICATION ESPACE 1500 POUR LES MANIFESTATIONS DE TYPE T
(Salons, foires, expositions)**

Selon les vacations : 8h00 - 13h00 / 14h00 - 19h00 / 20h00 - 24h00

Evènement classé type T se déroulant sur minimum 2 jours (montage et démontage inclus), les jours de gratuité accordés n'entrent pas en compte dans le calcul du coefficient.

Application du tarif journalier équivalent à 2 vacations et une immobilisation de salle pondéré par un coefficient variable en fonction du nombre de jours

Nombre de jours & Coefficient :

2	1,8
3	2,6
4	3,3
5	4

ENFANCE

Les tarifs (restauration scolaire, accueils périscolaires matin et soir, club ado) sont indexés sur les quotiens familiaux permettant ainsi de moduler la facturation sur les revenus des familles.

Quatre tranches sont appliquées sur justificatifs aussi bien pour les familles ambarroises que pour les familles domiciliées à l'extérieur de la ville.

RESTAURATION SCOLAIRE						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	> 1300
Ambarrois	2,65 €	3,00 €	3,35 €	3,70 €	3,95 €	4,10 €
Extérieurs	4,10 €	4,50 €	5,00 €	5,55 €	5,90 €	6,15 €
ACCUEILS PERISCOLAIRES						
ACCUEIL du matin						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	> 1300
Ambarrois	0,90 €	1,05 €	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,50 €
Extérieurs	1,50 €	1,55 €	1,70 €	1,95 €	2,05 €	2,25 €
ACCUEIL du midi sans RS						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	> 1300
Ambarrois	0,45 €	0,50 €	0,55 €	0,60 €	0,70 €	0,75 €
Extérieurs	0,75 €	0,80 €	0,85 €	0,90 €	1,00 €	1,10 €
ACCUEIL du soir 16h30 - 17h00						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	> 1300
Ambarrois	0,45 €	0,50 €	0,55 €	0,60 €	0,70 €	0,75 €
Extérieurs	0,75 €	0,80 €	0,85 €	0,90 €	1,00 €	1,10 €
ACCUEIL du soir 16h30 - 17h30						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	> 1300
Ambarrois	0,85 €	1,05 €	1,15 €	1,25 €	1,45 €	1,50 €
Extérieurs	1,50 €	1,55 €	1,70 €	1,90 €	2,05 €	2,25 €
ACCUEIL du soir 16h30 - 18h00						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	> 1300
Ambarrois	1,30 €	1,55 €	1,70 €	1,85 €	2,15 €	2,25 €
Extérieurs	2,25 €	2,30 €	2,55 €	2,80 €	3,05 €	3,35 €

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260507-05072026_41_D22-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

ACCUEIL du soir 16h30 - 18h30						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	> 1300
Ambarrois	2,30 €	2,75 €	2,90 €	3,15 €	3,65 €	3,75 €
Extérieurs	3,75 €	4,10 €	4,35 €	4,70 €	5,25 €	5,55 €
LES RENARDEAUX						
QF	< 450	451 - 660	661 - 765	766 - 800	801 - 1000	> 1000
Journée avec Repas	7,45 €	10,95 €	12,45 €	17,45 €	19,05 €	19,95 €
Matin avec repas	8,75 €	10,15 €	10,15 €	10,15 €	11,35 €	12,25 €
Matin sans repas	4,75 €	6,42 €	6,42 €	6,42 €	7,62 €	8,52 €
Après midi sans repas	4,75 €	6,42 €	6,42 €	6,42 €	7,62 €	8,52 €
** Tarification uniquement pour les Ambarrois						
CLUB ADO						
ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET MERCREDIS (au titre de l'adhésion pour l'année scolaire)						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	> 1300
Ambarrois	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €	20,00 €
Extérieurs	40,00 €					
ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET MERCREDIS (par journée ou demi-journée)						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	> 1300
Ambarrois - 1/2 Journée	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
Ambarrois - Journée entière	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Extérieurs	8,00 € pour 1/2 journée			16,00€ pour une journée		

Médiathèque

Médiathèque	Tarif
Enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus (Ambarrois et extérieurs)	Gratuit
Jeunes de 18 à 25 ans révolus (Ambarrois et extérieurs)	5,00 €
Étudiants, Non imposables, Demandeurs d'emploi, Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS, APA), Professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs (Ambarrois et extérieurs)	Gratuit
Adultes de +25 ans résidents Ambérieu (tarif désormais applicable aux commerçants installés sur la commune)	18,00 €
Adultes de +25 ans extérieurs à la commune	32,00 €
Remplacement carte adhérent (en cas de perte)	1,00 €
Photocopie	Tarif
Impression et photocopies A3	0,20 €
Impression et photocopies A4	0,10 €
Connexion internet (par heure)	Gratuit

Marchés forains & Droits de place

Marchés forains & Droits de place		Tarif
Abonnés commerçants en produits non alimentaires	le ml / jour	1,00 €
Abonnés commerçants en produits alimentaires	le ml / jour	1,00 €
Passagers	le ml / jour	1,60 €
Branchement compteur électrique (par marché)		Tarif
Banc	sans groupe froid	2,50 €
	avec groupe froid	3.70 €
Redevance pour animations (par marché)		Tarif
Par marché, par abonné et/ou passager		1,00 €

VOGUES, FETES FORAINES

Vogues, Fêtes foraines, autres spectacles et occupations diverses		Tarif
Emplacement de 0m à 100 m ² Comprenant la sécurisation de la fête foraine pour 4 jours d'exploitation	le m ² / jour	0,46 €
Emplacement de plus de 100 m ² Comprenant la sécurisation de la fête foraine pour 4 jours d'exploitation	le m ² / jour	0,41 €
Cirque de grande importance		Tarif
La 1ère journée de spectacle		380,00 €
Chaque journée suivante		165,00 €
Petits cirques		Tarif
La 1ère journée de spectacle		256,00 €
Chaque journée suivante		128,00 €
Taxis		Tarif
Redevance annuelle		134,00 €

MATERIEL COMMUNAL (Tarif par jour)

Main d'œuvre	Associations locales, institutions ambarroises et communes CCPA	Associations extérieures et autres utilisateurs
Prise en charge par voyage aller-retour depuis les ateliers municipaux	55,00 €	
Prise en charge par voyage aller-retour depuis les ateliers municipaux avec camion type PL	105,00€	
Main d'œuvre - l'heure (<i>Toute heure commencée est due</i>)	55,00 €	55,00 €
Matériel	Associations locales, institutions ambarroises et communes CCPA	Associations extérieures et autres utilisateurs
Chaises - l'unité	0,60 €	0,90 €
Barrières métalliques - l'unité	1,30 €	2,20 €
Tables - l'unité	5,50 €	8,00 €
Bancs - l'unité	1,10 €	1,80 €
Praticables - l'unité	16,00 €	25,00 €
Grilles d'exposition - l'unité	7,50 €	12,00 €
Tonnelle - l'unité	16,00 €	25,00 €
Chapiteau - l'unité	55,00 €	82,00 €
Panneau électoral - l'unité	11,00 €	16,50 €
Urnes - l'unité	9,00 €	13,00 €
Isoloirs - l'unité	3,55 €	5,00 €
Sono	110,00 €	
Podium 3 marches	35,00 €	

Conditions d'attribution du matériel communal hors scène mobile		
Pour les évènements organisés sur la commune		
type	Matériel	Transport
Associations Ambarroises et syndicats dont le siège social est sur Ambérieu, institutions Ambarroises	Consenti gracieusement	Gratuit
CCPA et ses communes	Consenti gracieusement	Camionnette : 55,00€
		PL 105,00€
Associations du territoire de la CCPA	Consenti gracieusement	Pas de transport
Associations extérieures et autres utilisateurs	Sur facturation	Pas de transport
Pour les évènements organisés hors de la commune		
Associations Ambarroises et syndicats dont le siège social est sur Ambérieu, institutions Ambarroises	Consenti gracieusement	Pas de transport
CCPA et ses communes	Consenti gracieusement	Pas de transport
Associations du territoire de la CCPA	Consenti gracieusement	Pas de transport
Associations extérieures et autres utilisateurs	Sur facturation	Pas de transport
Matériel rendu dans un très mauvais état et/ou manquant		
Pour le matériel sale et consenti gracieusement	Facturation du prix de la main d'œuvre	
Pour le matériel mis à disposition sur facturation	Facturation du prix de la main d'œuvre	
Pour le matériel cassé et/ou manquant pour tous les utilisateurs	Facturation avec rachat du matériel au prix unitaire en vigueur du fournisseur	
Conditions d'attribution de la scène mobile (Transport effectué uniquement par des chauffeurs de la commune)		
	Associations locales, institutions ambarroises et communes CCPA	Associations extérieures et autres utilisateurs
Scène mobile par jour	1 000,00 €	2 000.00 €

CIMETIERE

Concessions cimetière	Tarif
15 ans (le m²)	150,00 €
30 ans (le m²)	300,00 €
50 ans (le m²)	500,00 €
Columbarium n°1 (3 X 24 cases)	Tarif
15 ans	375,00 €
30 ans	750,00 €
50 ans	1 250,00 €
Columbarium n°2 et 3 (2 x 5 éléments de 10 cases)	Tarif
15 ans	900,00 €
30 ans	1 800,00 €
50 ans	3 000,00 €
Cavernes non habillées	Tarif
15 ans	375,00 €
30 ans	750,00 €
50 ans	1 250,00 €
Divers	Tarif
Revente d'un caveau	1 000,00 €
Droit de séjour dans caveau/columbarium provisoire	5 €/JOUR

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Frais fixes administratifs par demande			10,00 €
DEMENAGEMENT			
Places de stationnements		par place et par jour	6,00 €
Incidence sur la Circulation	Sans fermeture de rue	par 10 mètres linéaires par jour	12,00 €
	Avec fermeture de rue	par jour	50,00 €
Occupation de la voirie, du trottoir ... : lève-charges, benne, etc ...	Par benne, lève-charges, équipement, etc ...	par jour	6,00 €
CHANTIERS & CONSTRUCTIONS			
Places de stationnements		par place et par jour	6,00 €
Incidence sur la Circulation et le Stationnement	Sans fermeture de rue	par jour	20,00 €
	Avec fermeture de rue	par jour	75,00 €
Occupation domaine Public : benne, palissade, base vie, grue, sable, gravier, espace de vente, etc ...	Chantier réalisé par des particuliers ou des professionnels	par m ² par jour	0,40 €
Echafaudage	Ravalement, travaux en hauteur ...	par mètre linéaire par semaine (toute semaine commencée est due)	2,50 €
COMMERCES & SERVICES			
Places de stationnements		par place et par jour	2,00 €
Occupation du Domaine Public	Terrasses * Contre terrasses*	par m ² par an	20,00 €
	Etalages* Equipements de commerces*	par mètre linéaire par jour	0,40 €
Convoyeur de fonds	Sur emplacement balisé	par an	2 000,00 €
Food truck	Sur emplacement défini	1 fois par semaine durant 1 an	1 000,00 €
Rampe d'accès	Sur autorisation		Gratuit

* Se reporter à la définition dans le règlement (article 2)

COUPE DE BOIS	
Coupe affouagère	78,00 €

TAXI	
Redavance annuel	134,00 €

GESTION COMMUNALE	
Intervention personnel communal d'astreinte	
Intervention – forfait heure (<i>Toute heure commencée est due</i>)	80,00 €
Litige / contentieux / Préjudice subi / Gestion interne	
Frais de gestion	8,00 %